

Votre Newsletter // N°42 // Mai 2020

COVID 19 et PLAN DE REPRISE D'ACTIVITE DU CMIST

Vous êtes nombreux à reprendre votre activité de façon progressive en tenant compte des préconisations des autorités sanitaires. Tout comme vous, le CMIST doit augmenter progressivement son activité en tenant compte des préconisations de l'Etat, de vos demandes et de la préservation de la santé des collaborateurs du service de santé.

Nos missions sont plus que jamais recentrées sur la crise sanitaire. L'organisation du 11 mai 2020, fondée sur le télétravail, doit permettre d'organiser l'activité du service pour mettre en œuvre les exigences de l'Etat :

1. Poursuite et amplification de la diffusion des messages de prévention aux entreprises et salariés contre le risque de contagion avec notamment la diffusion des fiches conseils métiers élaborées par la DGT (Direction Générale du Travail),
2. Renforcement de l'appui aux entreprises dans la définition et la mise en œuvre des mesures de prévention adéquates contre ce risque et l'actualisation de leur DU (Document Unique),
3. Poursuite de l'accompagnement des entreprises qui du fait de la crise sanitaire ont dû adapter ou accroître leur activité (mise en œuvre d'un suivi médical priorisé pour leurs salariés),
4. Mise en œuvre de nouvelles missions restant à définir par décret et arrêté (arrêts maladie liés au Covid 19 et dépistage).

Afin de préserver vos salariés et nos collaborateurs, les visites faites par les médecins et les entretiens infirmiers se feront majoritairement par le biais de la téléconsultation. Vos collaborateurs auront des rendez-vous téléphoniques. **Pour garantir la confidentialité des**

échanges, il est important que vous puissiez proposer un bureau individuel aux salariés qui échangeront avec nos professionnels. Sur appréciation de votre médecin du travail, certaines visites médicales nécessiteront une présence physique dans les locaux du CMIST.

Nos préventeurs seront aussi disponibles pour vous accompagner à distance en utilisant les appels téléphoniques et le système de visioconférence. N'hésitez pas à nous interpeller pour actualiser votre document unique ou sur tout conseil permettant de faciliter votre reprise d'activité. Nos professionnels sont des ressources mobilisables sur ces problématiques. Nous nous tenons à votre disposition.

Ces mesures organisationnelles sont exceptionnelles et pourront faire l'objet d'adaptation en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

Ensemble, il s'agit de trouver le juste équilibre entre le principe de précaution pour ne pas favoriser le développement de cette pandémie et la nécessité de l'activité de votre service de santé.

Prenez soin de vous, de vos familles et de vos collaborateurs.

Face au Coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :



En vous remerciant,

Sylvie GARCIA,
Directrice du CMIST ALES
LOZERE.



Sites officiels à consulter régulièrement :

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les->

[travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs](#)

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

<https://www.legifrance.gouv.fr/>

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/>



www.cmist.fr

accueil@cmist.fr / 04 66 30 25 79

Cliquez [ici](#) si vous souhaitez vous désinscrire.